

ÉCOLE RENTRÉE 2026

NOUVEAU RPI BOUHET/VIRSON

Dans le cadre du plan de maintien de l'école de Virson, plusieurs actions structurantes sont engagées afin de garantir la pérennité et l'attractivité de l'établissement scolaire.

Tout d'abord, des travaux de modification et de mise aux normes des sanitaires seront réalisés durant l'été. Ces aménagements sont indispensables pour permettre l'accueil des élèves de CP et/ou de CE1 dans de bonnes conditions. Ils s'inscrivent dans le cadre du redéploiement du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Bouhet/Virson, rendu nécessaire par le retrait de la commune de Chambon.

Par ailleurs, la commune accompagnera de manière favorable les projets de construction à vocation locative. Cette orientation s'inscrit dans une volonté de soutien au développement maîtrisé du territoire et pourra contribuer, à terme, à une évolution modérée de la dynamique démographique locale, en lien avec les capacités d'accueil de l'école.

Enfin, il est rappelé que **les dérogations permettant la scolarisation des enfants en dehors du RPI ne seront pas accordées.**

Cette orientation vise à garantir la stabilité des effectifs et la viabilité de l'organisation scolaire. Il est essentiel, à la fois dans un esprit de solidarité territoriale et de responsabilité civique, de favoriser la scolarisation des enfants au sein de notre territoire afin de soutenir durablement nos écoles et la vitalité de la commune.

TAXE FONCIÈRE 2026

COMPRENDRE SON ÉVOLUTION

La taxe foncière est un impôt local payé chaque année par les propriétaires de biens immobiliers (maisons, appartements, terrains ou locaux professionnels). Elle contribue au financement des services publics et des équipements utiles au quotidien des habitants.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le **maintien du taux communal d'imposition pour l'année 2026, sans augmentation par rapport à l'année précédente.**

Cependant, cela ne signifie pas nécessairement que le montant total de la taxe foncière restera identique pour chaque contribuable.

En effet, plusieurs éléments entrent dans son calcul :

- La part communale : elle finance les services et équipements de la commune ;
- La part intercommunale : elle finance les compétences exercées par la communauté de communes ou d'agglomération ;
- Les taxes spéciales : elles correspondent à certains financements spécifiques ;
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : elle finance la collecte et le traitement des déchets ;
- La taxe GEMAPI : elle finance la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

À cela s'ajoute également la revalorisation annuelle des bases cadastrales décidée au niveau national, notamment en fonction de l'inflation.

La commune peut donc maintenir son taux inchangé, mais le montant total de la taxe foncière peut malgré tout évoluer en raison des autres taxes et des règles nationales de calcul.

Par cette information, la commune souhaite apporter une communication claire et transparente sur le fonctionnement de la fiscalité locale.

AGENDA JUIN-JUILLET

5 JUIN Conseil Municipal
19h00 · Salle du Conseil, Mairie

6 JUIN Café citoyen : Bois de l'Encens
10h-12h · Salle des associations

13 JUIN Guinguette | Virson s'Anime
19h-2h · Plaine de Jeux

26 JUIN Fête des écoles
17h · École de Virson

14 JUIL Fête Nationale
11h · Plaine de Jeux




Ne pas jeter sur la voie publique

INFOS PRATIQUES

Lun : 8h30-12h30 / 13h-18h · Mer : 8h-12h30 / 13h-17h · Ven : 8h-12h30 / 13h-17h

 1, place du Souvenir

 05 46 35 51 96

 virson17.fr

 mairie@virson17.fr

 @virson17

UN RÉSEAU QUI S'AGRANDIT À AUNIS SUD

Le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes Aunis Sud s'agrandit avec l'arrivée de la médiathèque de Surgères et de la bibliothèque de Virson. Le territoire compte désormais 17 bibliothèques réparties sur 16 communes, réunies autour d'un catalogue commun et de services mutualisés pour faciliter l'accès à la culture..

DES SERVICES SIMPLIFIÉS POUR LES USAGERS

Grâce à la navette documentaire, les lecteurs peuvent emprunter et restituer leurs documents dans la bibliothèque de leur choix au sein du réseau.

L'application mobile MABIBLI permet également d'accéder gratuitement, depuis un smartphone, à tous les services du réseau. Les usagers bénéficient donc de nombreux services en ligne : consultation du catalogue commun, réservation d'ouvrages, accès à la presse, aux livres numériques et à la musique en ligne, ainsi qu'aux actualités et animations des bibliothèques.

LA BIBLIOTHÈQUE « MILLE ET UN LIVRES »

Ouverte le samedi de 10 h à 12 h, la bibliothèque accueille également les enfants de l'école maternelle le mardi matin et le jeudi après-midi. Les bénévoles leur font la lecture puis chaque enfant repart avec un livre à rapporter lors de sa prochaine visite afin d'en emprunter un nouveau.

Chaque année, grâce au soutien de la municipalité et de l'association Virson s'Anime, de nouveaux ouvrages viennent enrichir les collections. Les habitants peuvent également participer en faisant don de livres récents.

Afin de poursuivre ses activités, **la bibliothèque recherche aussi des bénévoles disponibles quelques heures par semaine.**

Contact : 07 83 27 36 87 (laisser un message)

Mail : bibliovirson@gmail.com

 **ÉQUIPE MUNICIPALE** 2026-2032

COMMISSIONS, REPRÉSENTANTS, DÉLÉGUÉS

- **Commission d'appel d'offre :**
Alexandre AUMAND, Véronique FRANCHET, Virgil VIENNE
- **Commission des affaires scolaires :**
Patrick AMICE-NOCQUET, Céline ARNOULD,
Véronique FRANCHET, Aurélie MABILAT
- **Commission des bâtiments :**
Alexandre AUMAND, Gilles BONNAUD,
Vincent PENON, Thierry PILLAUD, Virgil VIENNE
- **Commission de la voirie :**
Patrick AMICE-NOCQUET, Gilles BONNAUD,
Vincent PENON, Thierry PILLAUD
- **Commission des animations :**
Céline ARNOULD, Marine AUDIART,
Véronique FRANCHET, Aurélie MABILAT
- **Représentant PAPJ :** Véronique FRANCHET
- **Syndicat intercommunal d'assainissement :**
Richard MOREAU, Vincent PENON
- **Syndicat départemental de la voirie :** Vincent PENON
- **Délégué SDEER :** Virgil VIENNE

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE RENFORCÉE

La première rencontre entre les élus et les Virsonnaises et Virsonnais, qui s'est tenue dans la salle du Conseil de notre maison commune, a rencontré un succès plus important que celui escompté.

La volonté clairement exprimée de nos concitoyens de venir à notre rencontre et d'échanger avec les élus témoigne d'un réel intérêt pour la vie locale et les projets de la commune. Les sujets abordés ont été nombreux et variés, reflétant les préoccupations du quotidien ainsi que les attentes en matière d'amélioration du cadre de vie.

Cette réunion a permis un dialogue constructif et direct, favorisant une meilleure compréhension mutuelle et l'émergence de pistes de réflexion pour l'avenir de la commune.

Nous avons donc décidé de lancer des **cafés citoyens sur des thématiques particulières.**

Le premier se tiendra le samedi 6 juin et portera sur les problématiques du Bois de l'Encens, notamment les réseaux et la gestion des eaux pluviales.

Un prochain café citoyen sera consacré à la sécurisation et à la circulation sur la rue du Pas du Clerc.

Il est important que les sujets qui concernent plus particulièrement certains habitants soient abordés et discutés directement avec eux, afin de favoriser une concertation adaptée et constructive.

 **DATES À RETENIR** 2026

JUILLET > DÉCEMBRE

- 23/7 : Scène d'été à Virson – CAC de Surgères
- 4/10 : Tour de Virson – Octobre Rose (participation au profit d'une association de lutte contre le cancer)
- 31/10 : Concours de décorations d'Halloween des maisons
- 11/11 : Chorale des enfants & Commémoration
- 5/12 : Repas des aînés
- 12/12 : Atelier participatif : Noël à Virson
- 19/12 : Concours de décorations de Noël des maisons

 **EN BREF** MAIS IMPORTANT

ÉOLIENNES & RECEPTION TNT

En cas de problèmes de réception de la TNT, contacter la **Mairie de CHAMBON**. Des solutions techniques seront gratuitement proposées.

Contact : 05 46 68 95 98

Mail : mairie.chambon17@orange.fr

 **COMMUNICATION** NUMÉRIQUE

VIRSON INFOS est disponible sur **Intra-muros**, **Facebook** et le **site internet** de la commune.

Pour recevoir une **version papier** directement dans votre boîte aux lettres, se faire connaître en mairie.